

Bulletin municipal

Au fil du temps



Mairie de Jumeauville



ANNEE 2007

N° 1



Le mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers amis.

Ce 25 novembre 2006 marquera la vie de notre commune, l'inauguration de cette salle ainsi que de l'atelier donne un visage plus moderne à notre village.

Le village de Jumeauville est situé dans le talweg du ru de Senneville, il est composé de 559 habitants, la vocation rurale n'a pas changé mais le nombre des exploitants a fortement diminué. Actuellement le tissu social est modifié. Après un arrivage massif au cours des années 1978-79, dont j'ai fait partie, doucement et en raison des moyens de transports qui évoluent, et des mutations, notre population devient rururbaine.

Notre école communale, constituée de trois classes, accueille 70 élèves. Au mois de septembre 2006, nous avons mis en place une garderie pré et post-scolaire, qui semble donner satisfaction aux parents qui l'utilisent, ainsi qu'une cantine scolaire.

Avec le concours du conseil général, une étude d'amélioration de la sécurité a été suivie de travaux, ceux-ci ne sont pas encore terminés car nous souhaitons une modification des emplacements des coussins berlinois et autres petites choses.

Il nous reste un dossier un peu plus délicat, mais qui, je le crois sincèrement, trouvera une solution dans les prochains mois, l'assainissement et le ruissellement. Pour réduire les risques liés aux inondations, nous avons effectué sur notre territoire quelques travaux d'aménagement qui ne doivent être que les prémices de travaux plus conséquents.

Mais revenons un peu en arrière, pourquoi un contrat rural concernant une salle polyvalente ?

Au cours de l'année 2003, le conseil municipal souhaite disposer d'un ensemble fonctionnel et disponible pour tous. Commence sa réflexion, et l'idée d'entreprendre un contrat rural se fait jour. Les différents projets internes sont étudiés chaque samedi matin au cours du briefing traditionnel. L'orientation des bâtiments, le choix des définitions, et l'utilisation de ceux-ci sont largement discutés.

Le choix de l'emplacement est évoqué : le terrain derrière la mairie semble le plus judicieux, il est nécessaire d'acheter la dernière parcelle afin de disposer d'une plate-forme satisfaisante.

L'année 2003 se termine et nous prenons contact avec le cabinet d'architecte SECC, Messieurs LEROUX et BONNET nous présentent différents projets, celui qui sera définitif constitue le dossier du contrat rural. Ce contrat est adopté par le Conseil Régional le 29 janvier 2004.

Le permis de construire est alors déposé et le cahier des charges élaboré. Les entreprises sont retenues au cours du deuxième trimestre. Il est décidé que les travaux débuteront au mois de novembre 2004 et dureront jusqu'en 2006.

Chacun des conseillers attend avec impatience la fin des travaux.

Aujourd'hui cet ensemble est opérationnel, mais à quoi va-t-il servir ?

Le tissu associatif est vivant et se développe rapidement à Jumeauville, les activités sont multiples et variées :

- ✓ Les Arts jumeauvillois
- ✓ L'atelier
- ✓ La bibliothèque
- ✓ Le tennis
- ✓ La pétanque
- ✓ Les archers
- ✓ La gymnastique
- ✓ Le VTT
- ✓ Jumeauville loisirs
- ✓ Le judo
- ✓ La marche

Chacune de ces sections ne figure pas que sur le papier notre association que Jean-Claude Langlois préside regroupe en son sein plus du quart des administrés de notre commune.

Les organisations de manifestations sont diverses et nombreuses : tournoi de belote, de pétanque, de tennis, loto, exposition de peinture, les travaux manuels de l'atelier et la brocante qui, par tradition, a lieu le dernier dimanche du mois d'avril, les sorties en VTT, les cours de judo, ainsi que de gym.

Avec les conseils de nos architectes et des différentes entreprises qui sont intervenues sur ce chantier, nous avons utilisé les techniques modernes de construction, de chauffage, de respect de l'environnement, en particulier sur le plan sonore où un dispositif de limitation du niveau du bruit est mis en place en limitant la puissance à 86 DbA. Un système de coupure de l'alimentation électrique de la sonorisation, lorsque les portes ou fenêtres sont ouvertes, assure aussi la maîtrise du bruit.

Une climatisation sera installée au cours du printemps prochain afin que la température ne soit pas trop élevée pendant les manifestations.

Il nous semble que cet ensemble permet de jouir d'un environnement moderne et confortable où chacun pourra se faire plaisir.

La salle polyvalente est disponible pour toutes les activités associatives, municipales, et à la location seulement pour les jumeauvillois.

Avant de terminer je souhaite remercier les différentes entreprises qui sont intervenues sur ce chantier :

- ✓ L'entreprise MOLINARO pour tout le gros œuvre.
- ✓ L'entreprise VIENNE pour la charpente et la menuiserie.
- ✓ L'entreprise DE COCK pour les carrelages.
- ✓ L'entreprise ALEXANDRE pour toute la plomberie et sanitaire.
- ✓ L'entreprise BELLEC pour toute l'électricité et la signalisation.
- ✓ L'entreprise LCC pour les couvertures.
- ✓ L'entreprise VIGNOLA pour les peintures.
- ✓ L'entreprise LE CLOAREC pour l'aménagement de la cuisine.

Le Conseil Régional, le Conseil Général, qui ont accepté notre projet, Monsieur le Ministre Henri CUQ pour son soutien, et Pierre Amouroux qui est aujourd'hui parmi nous.

Que mes collègues et amis du conseil municipal, sans qui nous n'aurions pas de salle et d'atelier, plus particulièrement Jean-Claude, Michel, François, Patrick, Richard, Jeannot, trouvent en ces quelques lignes mon profond respect et ma reconnaissance pour m'avoir supporté.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année. Bonheur et santé.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'X' followed by several vertical strokes and a horizontal line at the end.

LA VIE DU CONSEIL

Séance du 16 mars 2006

Le Conseil Municipal a décidé :

■ d'approuver les comptes de gestion et administratif pour l'année 2005

■ d'approuver les propositions du budget primitif pour 2006, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent en exploitation à 356 201€, en investissement à 371 518€ et de porter les 4 taxes à :

	Taux 2005	Taux 2006
Taxe d'habitation	4,08%	4,08%
Taxe foncière (bâti)	6,63%	6,63%
Taxe foncière (non bâti)	32,23%	32,23%
Taxe professionnelle	13,77%	13,77%

■ d'attribuer les subventions suivantes :

CCAS	2 000€
Des Ecoles	2 500€
ADMR Maule	1 107€
Jumeauville Loisirs	3 000€

■ de réactualiser, au vu des coûts réels, le forfait de la garderie périscolaire à 40€ pour les enfants accueillis le matin et 70€ pour matin et soir.

■ de demander une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police, pour la création d'un passage piétons rue de Goussonville, à l'intersection avec la RD 158.

■ d'autoriser M. le Maire à signer le marché de réalisation des travaux de sécurité routière avec la société SCREG.

■ Questions diverses

- le Conseil s'oppose à la déviation de la circulation routière par Jumeauville lors des travaux de voirie réalisés par la commune de Maule.

- la société IC2I a adressé un courrier de réclamation suite aux travaux de terrassement entrepris par la commune.

- les services de la DDE accepteraient de prendre en charge la maîtrise d'œuvre de l'établissement du futur P.L.U. Rendez-vous sera pris avec eux.

Séance du 24 mai 2006

Le Conseil Municipal a décidé :

■ de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour l'exploitation 2005 de la ligne de bus n° 011-010

■ d'émettre un avis sur l'épandage des boues de l'usine de Limay après l'enquête publique.

■ de prescrire la révision du P.L.U. sur l'ensemble du territoire communal, avec les grands objectifs suivants :

- la lutte contre les inondations

- une urbanisation limitée, afin de préserver le caractère rural du village, agrandir la zone constructible de manière modérée en évitant les lotissements et les créations de voirie

- permettre le maintien des jeunes Jumeauvillois sur la commune

- favoriser la sécurité routière

d'engager dès à présent une concertation publique avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées selon les modalités précitées et ce pendant toute la période d'élaboration du projet de P.L.U. et de fixer les modalités suivantes pour la concertation :

- réunions publiques

- boîte à idées

- information par bulletin municipal et affichage public.

d'associer également les services de l'Etat, les personnes publiques autres que l'Etat qui en auront fait la demande, les Maires des communes voisines, etc...

■ de retenir la proposition de la société SCAPA pour continuer la mission de fourrière animale que n'assure plus la SPA

■ de retenir la proposition du cabinet STAATH (au tarif forfaitaire de 765€ TTC) pour procéder à un inventaire de la présence éventuelle d'amiante dans les locaux communaux.

■ de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente à :

location de la salle pour 2 jours 300€

location de la salle pour 3 jours 350€

location de vaisselle 1€ par personne

caution principale 800€

caution ménage 80€

dégradation de vaisselle 2,40€ par élément

Un acompte de 50% du montant de la location sera demandé à la réservation et encaissé en cas d'annulation moins de 30 jours avant la date de la location.

Il est envisagé de limiter à 20 locations l'utilisation annuelle de la salle.

■ Questions diverses

• Décision du Maire. M. le Maire informe le Conseil de la signature d'un contrat de prêt pour un emprunt de 100 000€ au taux de 4,24% d'une périodicité annuelle sur une durée de 30 échéances.

• Le Conseil décide de retenir la proposition de FranceTélécom pour le remplacement du vieux standard téléphonique, à savoir la location d'un système numérique de type E diatonis SX avec 4 postes pour un montant trimestriel de 401,86€ TTC.

Séance du 19 septembre 2006

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer une subvention de 30€ à l'association sportive du collège.
- de refuser de signer le projet de convention avec Véolia transports et de demander un réaménagement des horaires.
- d'adhérer au syndicat mixte Mantois 2020, chargé de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence territoriale (SCOT).

■ de modifier le règlement intérieur de location de la salle polyvalente.

■ Questions diverses

- Yvelines restauration : le prix du repas est inchangé
- la préfecture des Yvelines demande que soient recensés les logements vacants.
- amiante : la totalité des bâtiments communaux a été inspectée, aucun point sensible n'a été identifié.
- il rest rappelé que l'interdiction de stationner lorsqu'il existe de la peinture jaune doit être respectée.

LE CESU (Chèque Emploi Service Universel)

Loi Borloo du 26 juillet 2005 : les services à la personne

Le CESU est l'une des mesures phares du dispositif Borloo relatif au développement des services à la personne.

Quels services ?

Les activités de services à la personne sont énumérées dans le décret n° 2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées à l'article L129-1 du code du travail. Les principales activités issues de cette liste sont :

- entretien de la maison et travaux ménagers
- petits travaux de jardinage
- prestations de petit bricolage dites "hommes toutes mains"
- garde d'enfants à domicile
- soutien scolaire et cours à domicile
- assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux
- assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes, de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété
- garde malade à l'exclusion des soins
- assistance informatique et internet à domicile
- soins et promenades d'animaux domestiques, pour les personnes dépendantes
- soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes
- gardiennage et surveillance temporaire, à domicile, de la résidence principale et secondaire
- assistance administrative à domicile

Quels moyens de paiement ?

Le CESU bancaire : accessible à toute personne qui en fait la demande auprès de sa banque. Il s'agit d'un "chéquier" comprenant, par paire, un chèque (pour payer le salarié) et un volet social (pour la gestion des déclarations et charges sociales correspondantes).

Le CESU préfinancé : fonctionne selon le même modèle que les tickets restaurants. Il est financé pour partie par l'utilisateur et pour partie par l'employeur privé (ou Comité Entreprise, Mutuelle, Collectivités locales, centre d'action communal, caisse de retraite...). La modalité de déclaration URSSAF est prise en charge par la structure spécialisée à laquelle l'utilisateur fait appel.

Paiement en direct : règlement par chèque. L'employeur doit gérer lui-même toutes les formalités sociales liées à l'embauche, au règlement des charges sociales.

Avantages fiscaux pour les bénéficiaires

- Réduction de votre impôt sur le revenu de 50% des sommes que vous versez au titre des services à la personne (Plafond de dépenses limité à 12 000€ pour un couple + 1 500€ par enfant à charge avec un maximum de 15 000€ ou 20 000€ en cas d'invalidité) ;
- Crédit d'impôt de 50% pour la garde des enfants de moins de 6 ans à l'extérieur de votre domicile ;

A noter :

- si vous optez pour l'emploi direct, vous bénéficiez d'un **allègement de charges** en tant qu'employeur (15% sur les cotisations en cas de calcul sur une base réelle et non forfaitaire ou d'une exonération totale ou partielle pour les personnes âgées ou dépendantes de plus de 60 ans) ;
- si vous avez recours à une entreprise ou une association agréée, vous bénéficiez d'un **taux de TVA réduit à 5,5%** sur les prestations qu'elle vous facture ;

Avantages fiscaux pour employeurs du secteur privé

- Les aides versées par l'employeur ne sont pas soumises à cotisations sociales dans la limite de 1 830€ par salarié (ces aides sont versées directement ou sous forme de CESU Préfinancé)
- Crédit d'impôt de 25% des sommes versées (plafonné à 500 000€ par an et par entreprise). Ce crédit tient compte des sommes versées dans le cadre du CESU et des sommes réglées directement par l'employeur à des prestataires pour les offrir à ses salariés.

Cyrille Benoit
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
cyrille.benoit@ampere.experts-comptables.fr

OPERATION « PAS DE JEUNES SANS METIER, PAS DE METIER SANS JEUNES »

L'objectif est de parvenir à 3000 embauches de jeunes de moins de 30 ans –avec ou sans qualification– sous contrat de travail classique ou en alternance.

Le portail internet www.neojob.fr, développé pour cette opération et dédié à l'emploi des jeunes permet de mettre en contact les candidats à l'emploi ou en recherche d'une entreprise d'accueil et les entreprises qui recrutent.

L'ANPE Ile de France et le site www.neojob.fr innovent par leur méthode de présélection et de suivi :

1. les entreprises et les candidats après avoir adhéré à la « charte neojob » s'inscrivent sur le site,
2. les entreprises déposent leurs offres (en toute gratuité), les candidats déposent leur CV,
3. neojob s'engage à transmettre aux entreprises 3 Cv sous 48 heures, l'entreprise s'engage à recevoir les candidats présélectionnés, inscrit ou non comme demandeurs d'emploi et à réaliser un suivi personnalisé pour 500 jeunes issus des quartiers défavorisés.

La présentation des candidats aux entreprises est effectuée par les conseillers de l'ANPE Ile de France et les consultants neojob.

Contact : isabelle.szkolnik@neojob.fr téléphone 01 72 71 86 30

BOUILLEUR DE CRU - CAMPAGNE DE DISTILLATION 2006/2007

Les dates de la campagne de distillation 2006/2007 sont fixées du lundi 02 octobre 2006 au 22 juin 2007 (entre 6 heures et 20 heures).

Services des Douanes et Droits Indirects :
11 rue Jean d'Alembert, 78192 TRAPPES. Téléphone : 01 30 68 18 80.
Télécopie : 01 30 68 18 97



REGLEMENTATION EN VIGUEUR CONCERNANT LES PLANTATIONS

EN L'ABSENCE DE REGLEMENTATIONS LOCALES OU D'USAGE

Une distance minimale de 0,50 m de la limite séparatrice pour les plantations (dites de basse tige) ne dépassant pas 2 m.

Une distance de 2 m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2 m de hauteur.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe.

OBLIGATIONS D'ENTRETIEN ET D'ELAGAGE

1/ Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.

2/ Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent.

3/ Dans le cas d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.

4/ L'obligation de la taille d'une haie peut être reportée à une date ultérieure, pour effectuer cette dernière à une date propice.

ATTENTION

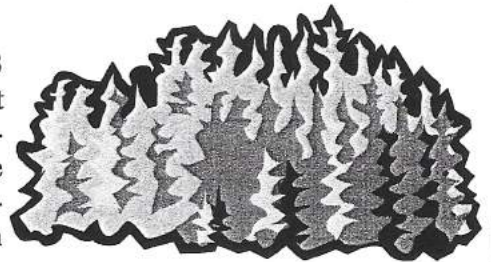
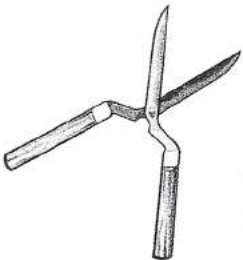
Vos plantations peuvent occasionner des troubles anormaux sur les terrains voisins et ces derniers sont en droit d'exiger de faire cesser ces troubles et de plus, demander des indemnisations pour les préjudices subis, même dans le cas où vous avez respecté les distances de plantation.

Exemples pouvant être considérés comme troubles anormaux ou excessifs :

- les racines d'arbres qui détériorent les revêtements de sol du voisin, son chemin d'accès.
- les feuilles qui provoquent des nuisances : gouttières, canalisations bouchées.
- pertes continues d'ensoleillement tout au long de l'année causées par des arbres persistants.

DEBROUSSAILLEMENT

Le débroussaillage est un devoir, une obligation de l'article L-321-5.3 du code forestier, qui le définit comme l'ensemble des opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupe.



ARTICLE 322-3 DU CODE FORESTIER

Dans le cas d'une mise en demeure par le Maire passé le délai de 2 mois, le Maire peut faire procéder à l'exécution à vos frais de ces travaux, majorée de l'amende pénale et de l'astreinte qui s'élève entre 30.49€ et 76.22€ par jour et par hectare.

MALTRAITANCE

Des Personnes Âgées et des Personnes Handicapées

Le conseil Général mène une politique active de prévention et de lutte contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes adultes handicapées.

L'Association gérontologique des Yvelines (AGY) est l'opérateur de cette politique depuis l'an 2000. A cet effet, l'AGY dispose d'un numéro d'écoute départemental.

Dans quel cas nous contacter ?

- Vous êtes une personne âgée ou une personne adulte handicapée victime d'une maltraitance
- Vous êtes un membre de la famille, un voisin, un ami d'une personne âgée ou adulte handicapée victime d'une maltraitance.

Si vous avez une certitude ou seulement des doutes ou des inquiétudes, parlez-en le plus tôt possible au : **01 39 55 58 21** (en conservant l'anonymat si vous le souhaitez).

VENTE OU LOCATION D'UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE EN ZONE A RISQUES

Si je vends ou je loue	J'informe sur les risques l'acheteur ou mon locataire	J'informe sur les sinistres l'acheteur ou mon locataire
A partir de quand ?	A partir du 1er juin 2006	
Dans quel cas suis-je concerné ?	Si ma propriété se situe à l' intérieur du périmètre d'un plan de prévention des risques naturels ou technologiques ou en <u>zone sismique</u> réglementée	Si ma propriété a fait l'objet depuis 1982, d'une (ou plusieurs) indemnisation après un événement reconnu comme catastrophe naturelle ou technologique.
Que dois-je faire ?	Remplir l'imprimé état des risques et l'annexer au contrat de vente ou de location Cet imprimé est disponible en mairie, préfecture ou téléchargeable sur Internet aux adresses : www.ecologie.gouv.fr et www.prim.net	Etablir sur papier libre la liste des sinistres subis par mon immeuble depuis 1982 lors d'événements reconnus comme catastrophes et l'annexer au contrat de vente ou de location
Pour quel type de propriété ?	Pour tout bien immobilier bâti ou non bâti : appartement, maison, terrain...	
Pour quel type de contrat ?	<p style="text-align: center;">Sont concernés :</p> <p>Les promesses de vente ou d'achat, les contrats de vente, les contrats écrits de location ou donnant lieu à un bail "3,6,9 ans", les locations saisonnières ou de vacances, les locations meublées, les contrats de vente en état futur d'achèvement, les cessions gratuites, les échanges avec ou sans soulte, les donations, les partages successoraux ou actes assimilés, les baux emphytéotiques.</p> <p style="text-align: center;">Ne sont pas concernés :</p> <p>Les contrats de construction de maison individuelle sans fourniture de terrain, les contrats de séjour avec services (hôtel, logement foyer, maison de retraite), les ventes dans le cadre de procédures judiciaires, les transferts de propriété réalisés dans le cadre de procédures de préemption, de délaissement ou d'expropriation lorsqu'ils sont réalisés au bénéfice des attributaires des droits.</p>	
Comment savoir si je suis concerné ?	En consultant la liste des communes concernées à la mairie, à la préfecture, en sous-préfecture ou sur Internet	En consultant la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique à la mairie, à la préfecture, en sous-préfecture ou sur Internet.
Où trouver les informations ?	En consultant le dossier communal d'information à la mairie, à la préfecture ou sous-préfecture et pour la plupart des départements sur le site Internet de la préfecture : www.departement.pref.gouv.fr	Au regard des indemnisations versées par mon assureur depuis 1982 et des informations dont j'ai eu connaissance par les propriétaires précédents.
A quoi cela sert-il ?	A acheter ou louer en toute transparence par une bonne connaissance des risques pris en compte, des catastrophes passées et des précautions en matière d'urbanisme ou de construction à respecter.	
Et si je ne le fais pas ?	Le non-respect de ces deux obligations d'information de la part du vendeur ou du bailleur peut entraîner la résolution du contrat ou une diminution du prix.	

ETAT CIVIL



Naissances :

Damien TROUILLET

le 09 août 2006

Loïc TROTIER

le 17 octobre 2006

Félicitations aux heureux parents

Mariages :

Philippe TROUILLET et Valérie FAVIER

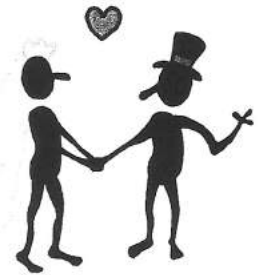
le 04 juillet 2006

Jérôme BART et Aurore PAILLE

le 07 juillet 2006

Sébastien POINSIGNON et Valérie LANGLET

le 21 juillet 2006



Félicitations et meilleurs vœux de bonheur aux jeunes mariés



Ils nous ont quitté :

Mme Marie-Thérèse MARTIN

le 09 novembre 2006

M. Raymond CRETE

le 17 décembre 2006

Nos sincères condoléances aux familles

CROSS 2006 DU COLLEGE

Comme tous les ans avant les vacances d'automne, s'est couru « le cross du collège » de la Mauldre, temps fort dans la vie du collège.

Epreuve tant attendue par certains qui espèrent un podium, subie ou redoutée par d'autres qui, malgré tout, sont persévérants tout au long du parcours et fournissent de gros efforts pour franchir la ligne d'arrivée.

De nombreux parents viennent les encourager tout au long de la journée qui se termine par les remises des trophées offerts par les Mairies.

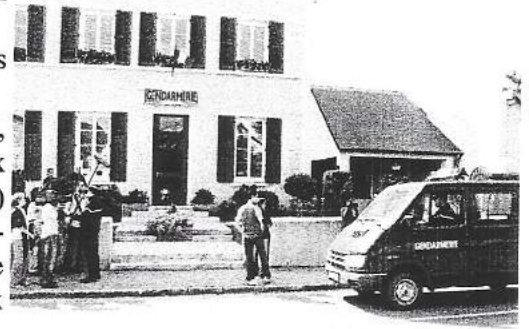


C'ETAIT HIER... DEJA !

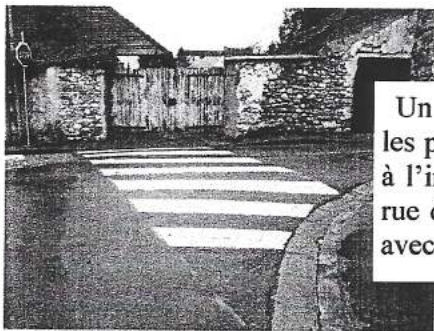
Animation dans les rues et sur la place en septembre ! La société CAPA DRAMA tournait un épisode d'une série commandée par Canal +. Cette série (8 fois 52 mn), raconte l'histoire d'une agence de reporters qui suit différentes enquêtes, policières, financières, ou autres...



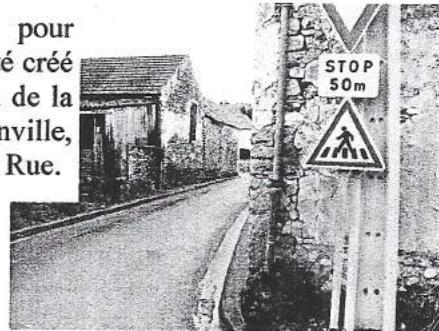
Réalisée par Suzanne FENN, avec dans les rôles principaux Patrick BOUCHITEY (photo) et Christine BOISSON, cet épisode aura-t-il vu l'éclosion de nouveaux talents, puisque Franck BALDINO, chargé du casting, avait fait appel à plusieurs habitants de la commune comme figurants ?



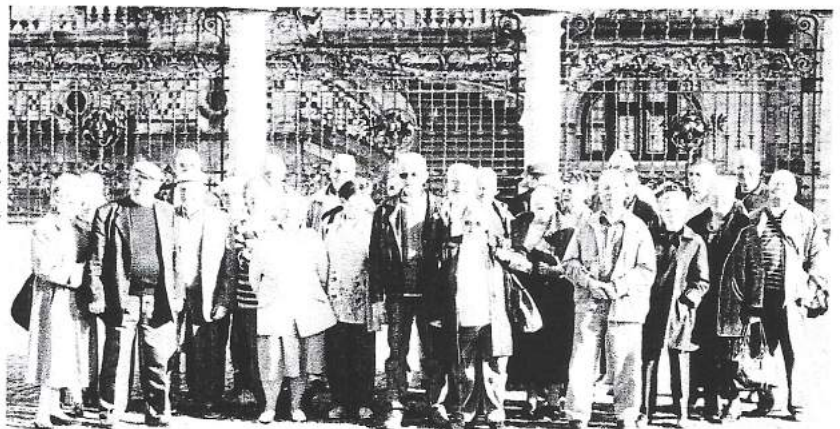
La mairie, transformée en gendarmerie, le temps d'un tournage



Un passage pour les piétons a été créé à l'intersection de la rue de Goussonville, avec la Grande Rue.



Le voyage des anciens, le 12 octobre à Fécamp, s'est bien déroulé. Le temps était beau, les visites intéressantes et le repas a été beaucoup apprécié.



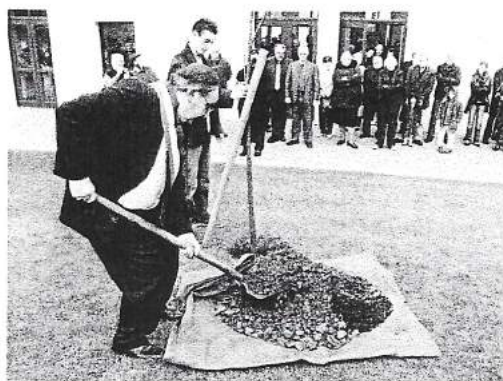
Le 17 décembre, une fois la choucroute du repas des anciens avalée, il fallait bien faire un peu d'exercice.

C'est pourquoi de vigoureuses parties de carte ont été lancées afin de reperdre quelques calories !





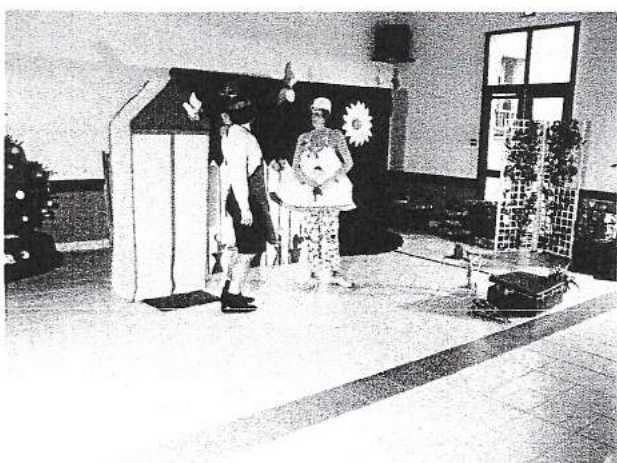
Le 25 novembre, avait lieu l'inauguration de la nouvelle salle polyvalente, en présence de Monsieur Pierre AMOUROUX, notre député.



Pour marquer l'événement et en perpétuer le souvenir d'une façon vivante, un tilleul a été planté devant la salle, occasion unique de pouvoir admirer et comparer les coups de pelle de notre député et de notre maire



Après les discours officiels et la plantation du tilleul, Monsieur AMOUROUX a visité plus en détail la salle et ses annexes, où il a pu avoir un aperçu de l'activité des différentes sections de Jumeauville Loisirs. On le voit ici admirer le travail de la section atelier.



Le Noël de l'école, dans la nouvelle salle, a rassemblé tous les enfants autour d'un spectacle frais et plein de poésie, avant la traditionnelle distribution de cadeaux par le Père Noël



LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT...

L'Atelier

Association de travaux manuels
de Jumeauville

Notre premier marché artisanal s'est tenu le 18 novembre et a obtenu un vif succès : beaucoup de visiteurs dans une ambiance très conviviale.

Nous avons eu le plaisir d'avoir la visite du Courrier de Mantes et un article est paru le 22 novembre.

L'Atelier tient à remercier tous les exposants et plus particulièrement tous les bénévoles pour leur aide lors de l'installation de la salle et tout au long de cette journée.

Nous pensons que cette première expérience pourra être renouvelée.



NOUVELLE ADRESSE

Bibliothèque de Jumeauville

Nouvelle salle des fêtes, derrière la mairie

Tel 01 30 42 30 12

Horaires

Mercredi 10h—11h

Samedi 14h30—16h30

GYMNASTIQUE

ENFANT

Pour favoriser le développement et l'épanouissement corporel de vos enfants, la section Gymnastique de Jumeauville propose comme chaque année, un cours « multi-activités » pour enfants, basé sur la motricité..

Les cours, animés par un professeur, diplômé Fédéral Adultes et Enfants, ont lieu

LE MERCREDI MATIN DE 10H00 à 11H00

Pour les Enfants de 3 à 6 ans

Cotisation annuelle pour la saison 2006/2007 (assurance comprise)

90 Euros par enfant

75 Euros pour le 2^{ème} enfant inscrit d'une même famille

(Facilités de paiement)

Les séances de gymnastique se déroulent dans la salle de motricité de l'école primaire Julien Cochin La première séance est gratuite. Les inscriptions se font sur place.

Afin de faciliter l'organisation les enfants devront arriver en tenue de sport (short, survêtement, baskets). Prévoir également une petite bouteille d'eau

ADULTE

Ne vous laissez pas submerger par la spirale du quotidien, venez nous rejoindre tous les mardis soirs pour une heure de détente .

Pour vous y aider, nous vous proposons un programme de gymnastique dynamique en musique accessible à toutes et à tous. Les cours, animés par un professeur, diplômé Fédéral Adultes et Enfants, ont lieu

LE MARDI SOIR de 19H45 à 20H45

Cotisation annuelle pour la saison 2006/2007 (assurance comprise)

Adultes à partir de 16 ans : 90 EUROS (facilités de paiement)

La première séance de gymnastique est gratuite .

Les inscriptions se font sur place pendant les cours.

La salle de gymnastique se trouve sous la mairie. Accès par l'entrée donnant sur la ruelle verte.

Si vous désirez des informations complémentaires sur les cours Enfants ou Adultes, n'hésitez pas à contacter E. Drouin (01.30.93.96.85) ou S. Benoit (01.30.42.68.98)

SECTION TENNIS

Les inscriptions le jour du forum ont été un succès.

La section compte à ce jour 39 adhérents.

Le bureau espère le ralliement de quelques retardataires.

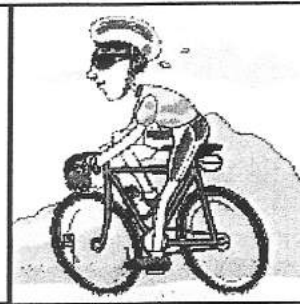
Les cours pour enfants ont repris à la rentrée des vacances de Toussaint. Les enfants sont au nombre de 12. Il reste quelques places dans les groupes 5/6 ans de 13h45 à 14h45, 7/8/9 ans de 14h45 à 15h45 et 13/14/15 ans de 15h45 à 16h45.

Le nouveau prof, Pierre, semble être en mesure de donner entière satisfaction.

L'assemblée générale se déroulera le samedi 02 décembre à 10h30 dans la nouvelle salle. Les adhérents sont attendus nombreux pour préparer cette nouvelle saison qui verra son aboutissement dans l'organisation du tournoi inter-village en septembre et octobre 2007.



Jumeauville Loisirs Section VTT Calendrier Saison 2006 - 2007



Mise à jour du 25/11/2006	Samedi niveau « tranquille » Pour enfants et remise en forme	Dimanche 1 à 2 groupes Selon le niveau	Sorties organisation extérieure VTT tous niveaux (grand choix de distances) Départ à définir en fonction de la distance
Janvier	13 Janv - 14h00 27 Janv - 14h00	14 Janv - 9h30 28 Janv - 9h30	<h2>Attente Calendrier Officiel Vélo vert</h2>
Février	10 Fév - 14h00	11 Fév - 9h30	
Mars	3 Mars - 14h00 24 Mars - 14h00	4 Mars - 9h30 25 Mars - 9h30	
Avril	28 Avr - 14h00	A définir 29 = brocante	
Mai	12 Mai - 14h00 26 Mai - 14h00	13 Mai - 9h00 27 Mai - 9h00	
Juin	2 Juin - 14h00 16 Juin - 14h00 23 Juin - 14h00	3 Juin - 9h00 17 Juin - 9h00 24 Juin - 9h00	

Dates à titre d'information. le programme peut évoluer en fonction de la disponibilité de l'encadrement.

Et tous les autres dimanches, les sorties non officielles à organiser entre vous.

- Les rendez-vous sont fixés au lavoir.
- Cotisation = 20 Euros pour la saison 2006-2007 ou 2 Euros la sortie.
- Gratuit jusqu'à fin décembre pour les sorties du samedi, ensuite 5 Euros pour la saison « enfant ».

Le nouveau bureau :

Président : Frédéric ROUSSEL
Trésorier : François MASSY
Secrétaire : Frédéric LAFLEUR

Pour tout renseignement : F. ROUSSEL : 06 33 31 90 73 ou jumeauville-vtt@wanadoo.fr

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS PREVUES PAR JUMEAUVILLE-LOISIRS:

Novembre 2006 :

Samedi 18 : Marché Artisanal (installation si possible le 17 au soir)
Samedi 25 soir : Tournoi de belotte.

Décembre 2006 :

Vendredi 1^{er} soir : « Réunion amicale » atelier.
Samedi 2 à 10 heures : Assemblée générale du Tennis.
Samedi 16 à 16 heures : Assemblée générale de la Bibliothèque.
Dimanche 31 : Réveillon.

Janvier 2007 :

Dimanche 7 : Galette des rois.
Mardi 9 soir : Assemblée générale de l'Atelier.
Jeudi 11 soir : Assemblée générale de Fêtes et Animations.
Samedi 20 : Assemblée générale des Archers Jumeauvillois.
Mercredi 25 soir : Assemblée générale de Jumeauville-Loisirs.

Février 2007 :

Samedi 10 : Tournoi de belote.

Mars 2007 :

Samedi 17 : Carnaval (avec l'école, repas le midi).
Samedi 24 : Soirée de Jumeauville-Loisirs.

Avril 2007 :

Dimanche 15 : Tournoi de Pétanques.
Samedi 28 : Exposition de Peinture.
Dimanche 29 : Brocante.

Mai 2007 :

Mardi 1^{er} : Tir du muguet à Porcheville (Archers).
Date à définir : Les archers demandent la possibilité de disposer d'un champ en jachère ou moissonné pour faire un « tir au drapeau ».

Juin 2007 :

Samedi 23 : Feu de la Saint Jean.
Dimanche 24 : Tir du Roy. (Archers).

Juillet 2007 :

Dimanche 1^{er} : Sortie familiale Jumeauville-Loisirs.
Samedi 14 : En attente (à voir avec la Mairie).

Septembre 2007 :

Samedi 1^{er} : Forum des associations.

Octobre 2007 :

Prévoir la salle le 14 ou 21 octobre pour la réception après la finale du tournoi inter-villages de tennis, tournoi organisé cette année par Jumeauville, la date est fonction des caprices de la météo....

Toute modification de dates doit être signalée au niveau du bureau de Jumeauville-Loisirs.



L'école Julien Cochin

Le sapin de Noël a eu lieu le samedi 16 décembre. Il y avait un spectacle avec le Père Noël.

A la mi-mars, il y aura un carnaval
avec Fête et Animation



La cantine dans la nouvelle salle, c'est très bien. Il y a moins de bruit, les enfants ont plus de place, il y a moins de problèmes.....

Les cours d'anglais ont repris avec un intervenant désigné par l'Education Nationale avec une séance par semaine pour les CE2 et deux séances par semaine pour les CM1 et CM2.



La semaine de quatre jours, ça marche!!

LA GARDERIE FONCTIONNE BIEN, MAIS IL Y A MOINS DE MONDE QUE L'AN DERNIER, ENVIRON DIX ENFANTS.

*Le jour est limpide
L'air est sans ride
À l'horizon splendide
Luit la glèbe humide.*

*Quand Dame nature
Sort ses plus belles parures
Une chose est sûre
Vient le temps de froidure.*

*Elle se prépare sereine
En offrant ses châtaignes
Et dans la lumière pleine
Elle s'endort, sereine.*

*Entre deux nuées
Phébus apparaît
Et par ses rayons dardés
Les couleurs sont magnifiées.*

*Elle répand ses ors
Par vent de nord
Et dégarnit ses bois
Par vent de suroît.*

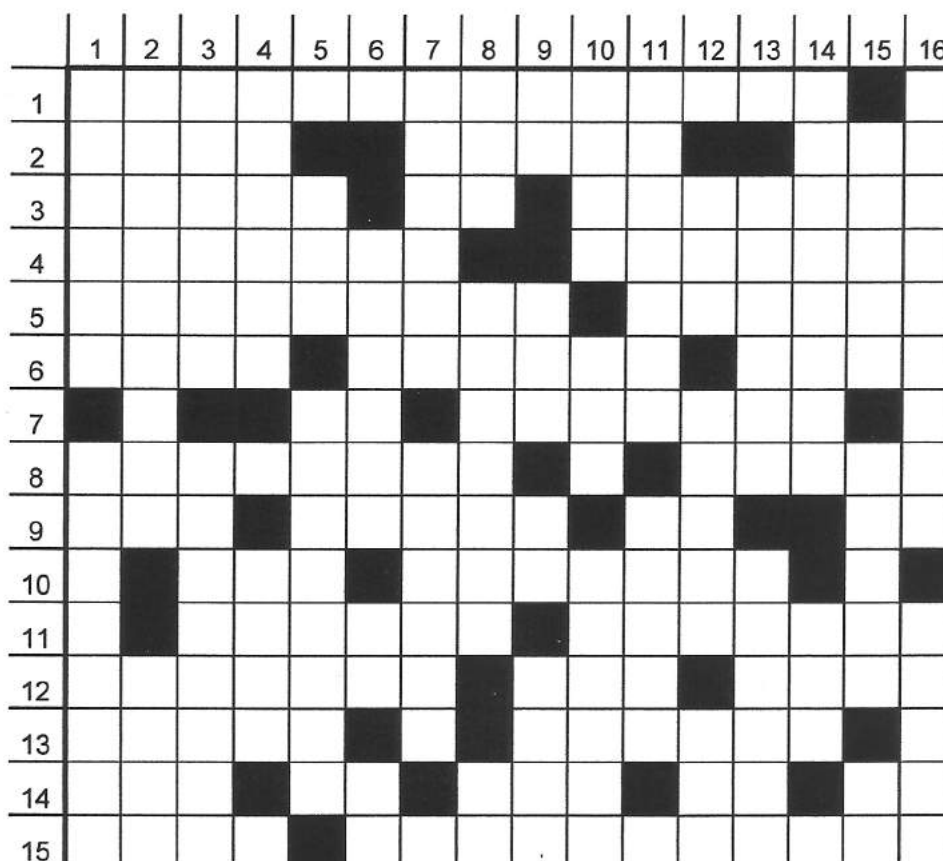
*Et quand la terre exhume
Ses écharpes de brume
On imagine une forêt de plumes
Hantée par les grumes.*

*Les feuilles ont déserté
La ramure apparaît
Sur sa pelouse, planté
Le tilleul se dresse avec fierté.*

F Massy

MOTS CROISES

M. LECOQ



Horizontalement

1/ Collections de billes et de calots. 2/ Jeu de cartes – Philosophe barbare ? – Gendarme cathodique. 3/ Tournée raccourcie – Gaña – Admirait excessivement. 4/ A une langue de vipère – Cancane. 5/ Premier employeur de France ? – Amortisseur. 6/ Improvisation vocale – Rayer – Le meilleur des Anglais. 7/ A ronger – Etendue. 8/ L'acné n'est pas un plus pour elle – Charpentée. 9/ Petite surface – Cantine pour les petits, terrain de jeu pour les grands – Vin – Ouvrier. 10/ Capucin – N'a pas manqué de voix, mais n'a pas été élu. 11/ Font taches – Accompagne les vieilles dentelles. 12/ Peut être en attente de réponse de son homme – Salut – On peut la virer ?. 13/ Léopard qui va ventre à terre – Fait tache. 14/ Lasse – Points opposés – Bulbe en vrac – Deux romains – Négation. 15/ Epreuve – Armoire à glace.

Verticalement

1/ Soucis – Oiseau guérisseur ?. 2/ Récupérer en Suisse – Anneau de cordage. 3/ Loi sur l'or – Restrictions. 4/ Réflétait – Bleu, n'était pas silencieux. 5/ 117 – Mère de famille nombreuse. 6/ Très forte – Désinence verbale – Roman. 7/ Sont perdus – Petits vents moqueurs ?. 8/ Encourageant à jouer sur le sable – Nous ont mis le feu au bal – Préfixe de négation. 9/ Les troupes de Röhm – Sortie perturbée pour les Romains – Pronom personnel. - Sang mêlé. 10/ Il a été perturbé après le meurtre d'Abel – A eu beaucoup de voix – Royale. 11/ Voisin du castor – Ne pouvait pas sentir Thyeste. 12/ Elima – Jouets de Premier Ministre ? – Par. 13/ Couronnes graduées – Réchauffé. 14/ Perdantes d'une coupe de danse – A poil. 15/ Réserves – Mauvais outil pour mauvais ouvrier – Lettre grecque. 16/ Confirmées – Verbe pour flatteur.

SOLUTIONS DU NUMERO PRECEDENT

Horizontalement

1/ Tatouages - Dta - Eze. 2/ Abouties - Primate. 3/ Ral - At - Marinier. 4/ Aquilin - Patio. 5/ Bu - Nestorianismes. 6/ Iesa - Ieper - Tee - Ns. 7/ Amasserai - Rala. 8/ Capot - Rendue - Tis. 9/ Olives - Iakoutes. 10/ Nile - Sae - Altéré. 11/ Stabies - Sn - Si. 12/ Egléfins - Née - Tu. 13/ Gréer - Usnée. 14/ Ness - Déesse - Io. 15/ Os - Aorte - Élément. 16/ Malignes - Esiso - Ds. 17/ Alacrité - Ubu.

Verticalement

1/ Tarabiscots - Gnome. 2/ Abaque - Al - Teresa. 3/ Tolu - Sapinages - La. 4/ Ou - Inamovibles - Il. 5/ Utile - Atelier - Aga. 6/ Ai - Isis - Seéf - Donc. 7/ Géantes - Sidérer. 8/ Est - Opéras - Esti. 9/ Frère - Assise. 10/ Pm - Iranien - Ee. 11/ Drapa - Ida - Nuées. 12/ Tirant - Ukases - Lit. 13/ Amitié - Eoliennes. 14/ Aniser - Ut - Mou. 15/ Etiom - Attente. 16/ Zée - Enlier - Indu. 17/ Ressasser - Mots.



SANS PAROLES

Adresses utiles

Numéros d'urgence :

Police secours :	17
Gendarmerie nationale :	01.30.42.39.58
1, impasse des Bayeuilles 78930 Guerville	
Sapeurs pompiers :	18
Centre de secours et d'incendie :	01.30.90.91.46
SAMU :	15
SAMU social :	115
SOS chiens (Animaux errants) :	06.07.05.44.79

Hôpital de Mantes

Boulevard Sully
78200 Mantes la Jolie 01.34.97.40.00

Polyclinique de la région mantaise (privée)

23, boulevard Duhamel
Mantes la Jolie 01.30.98.16.00

Clinique du Val-Fourré (privée)

Rue René Duguay-Trouin
78200 Mantes la Jolie 01.30.94.32.00

Centre hospitalier Montgardé (privé)

32, rue Montgardé
78410 Aubergenville 01.30.95.52.00

Centre anti-poison

Hôpital F. Wida
200, faubourg St Denis
75010 Paris 0.820.066.066

Médecins de garde/Pharmacies de garde

Appeler le 15, le médecin du SAMU vous interrogera et vous orientera.

SOS Amitié : 0.820.066.066
(N° indigo : 0.12€/minute)

ALLO Enfance Maltraitée : 119
Anonyme et gratuit ou 0.800.05.41.41

Aide aux victimes : 0.810.09.86.09
N° azur du lundi au samedi de 10h à 22h

Sida info service : 0.800.840.800
(Anonyme et gratuit)

Drogue info service : 0.800.23.13.13

Espace Territorial d'Action Sociale/PMI 01.34.97.80.80
12 bis rue des merisiers
78711 Mantes la Ville

Permanence assistante sociale en mairie d'Épône (maison de l'entraide) : mardi de 9h à 12h sur RDV

CPAM : 01.30.98.33.00

Centre de paiement n°161 0.820.904.102
16 rue des érables 78200 Mantes la Ville

Allo Secu (suivi des remboursements) 0.820.900.900

Permanence en mairie de Guerville : les 1er, 3ème, 5ème
jeudis de 9h à 12h /Permanence en mairie de Thoiry : tous
les mardi de 13h30 à 16h30

CAF : 01.34.79.45.14

1 rue la fontaine
78200 Mantes la Jolie

ANPE : 01.34.77.84.40

Rue des Pierrettes
78200 Magnanville

Assedic : 0.811.01.01.78

Inscription par téléphone (0,11 €/unité) 01.39.44.85.10

ADMR de Maule : 01.30.90.75.95

Allée de Carnoustie
20 place du Général de Gaulle
78580 Maule

CNAV (retraites) : 01.55.45.58.98

Mairie de Jumeauville

Téléphone : 01.30.42.61.29

Télécopie : 01.30.42.34.77

Messagerie :

MAIRIE.JUMEAUVILLE@wanadoo.fr

Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

11, rue des Réservoirs 78000 Versailles 01.39.49.78.00

Direction départementale de l'Équipement 01.30.94.83.55

Permis de construire et urbanisme
65, Bld Maréchal Juin 78200 Mantes la Jolie

EDF (sécurité dépannage) : 0.810.333.178

Electricité et Gaz de France : 01.34.78.84.84
76, rue des Graviers 78200 Magnanville

SAUR (eau potable) : 08.10.07.70.78
22, rue du moulin 78690 Les Essarts le Roi 01.30.46.44.44

La Lyonnaise des eaux (assainissement) : 0.810.379.379

France Télécom : 1014
2, rue Pierre de Ronsard 78200 Mantes la Jolie

Hôtel des impôts et cadastre : 01.34.79.49.00
CDI Mantes-est
31, Bd Georges Clémenceau 78200 Mantes la Jolie

Perception d'Épône : 01.30.95.60.89
75, Ave Professeur Émile Sergent 78680 Épône

Météo France :
Prévisions météorologiques à 5 jours sur le département :
01.36.68.02.78
ou par minitel 3615 code météo

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE :

MARDI : DE 18 H A 19 H

VENDREDI : DE 9H30 A 11H30

SAMEDI : DE 9H30 A 11H30

LE MAIRE RECOIT LE MARDI DE 18H A 19H

LE SAMEDI DE 9H30 A 11H30

Tribunal d'instance 01.34..78.77.44
20, Ave de la République 78200 Mantes la Jolie

Tribunal de grande instance 01.39.07.36.05

5, place André Mignot 78000 Versailles

Conciliateur de justice 01 30 95 05 05
M. BOUVIER Daniel, en Mairie d'Épône 01 30 95 05 15
3ème jeudi du mois de 9h à 12h

Ecole primaire Julien Cochin : 01.30.93.98.88
64, Grande Rue 78580 Jumeauville

Collège de la Mauldre : 01.30.90.92.22
54, rue de Mareil 78580 Maule

Lycée V. Van Gogh : 01.30.95.03.33
Rue Jules Ferry
78410 Aubergenville

ARRONDISSEMENT DE MANTES ET CANTON DE GUERVILLE :

Député de la 9ème circonscription et Conseiller Général:
Monsieur P. AMOUROUX

Sa permanence d'accueil des administrés se déroule au bureau permanent d'Aubergenville, 15 avenue Charles de Gaulle, le 1er lundi de chaque mois de 11 à 12 heures, ou sur rendez-vous à définir avec sa collaboratrice au 01.30.91.19.50.

ORDURES MENAGERES

Collecte des ordures ménagères :
Tous les lundis matin.

Ramassage des encombrants :

Le ramassage est devenu trimestriel. Les prochains auront lieu les:

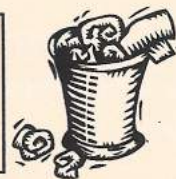
vendredi 27 avril 2007

vendredi 27 juillet 2007

Vendredi 26 octobre 2007

Nous vous rappelons que les ordures doivent être déposées la veille au soir pour un ramassage le lendemain matin.

Collecte du verre et des papiers :
L'apport volontaire peut être effectué dans les containers près du pylône Orange



Gardons
notre
village
propre

Bulletin municipal

Editeur : Mairie de Jumeauville
Directeur de la publication : P. SEIGE, Maire
Comité de Rédaction : M. PIOT, B. QUINET, P. CHABRILLAT,
M. LECOQ, F. MASSY.
Photos : M. LECOQ, M. PIOT, J. SEIGE
Imprimerie : Mairie de Jumeauville
Tirage : 270 ex. / Janvier 2007